

3.13

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321901-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 décembre 2023

Publié le 29 décembre 2023

Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 18 DÉCEMBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie CIETERS donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Mickaël HIRAU, Valérie LETARD, Eric RENAUD.

OBJET : Attribution d'une subvention au titre des éco-manifestations touristiques

Vu le rapport DTT/2023/452

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer à l'association Zannekin une subvention départementale de 2 500 €, pour l'organisation de la Zannekinfeest, les 26 et 27 août 2023 à Rexpoëde ;
 - d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2023.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 13.

57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

**Principaux critères d'intervention du Département en faveur des éco-manifestations touristiques
(Délibération du Conseil général des 17, 18 et 19 décembre 2012)**

La politique d'aide aux éco-manifestations touristiques est une aide de fonctionnement calculée en fonction du niveau d'importance des manifestations.

Les manifestations touristiques susceptibles de bénéficier de l'aide départementale devront répondre à un certain nombre d'objectifs de développement durable, variables selon le niveau de la manifestation.

Les objectifs à atteindre concernent les différentes étapes de la manifestation touristique : sa préparation, son déroulement et l'après manifestation.

Trois niveaux de manifestation ont été retenus :

Niveau de la Manifestation	Budget Prévisionnel	Taux d'intervention	Montant maximum de la subvention	Nombre d'objectifs à atteindre
1 (départemental)	Supérieur ou égal à 50 000 €	10 %	10 000 €	10 minimum
2 (pays)	Supérieur ou égal à 12 000 € et inférieur à 50 000 €	10 %	4 000 €	8 minimum
3 (local)	<i>Inférieur à 12 000 €</i>	<i>15 %</i>	1 000 €	<i>5 minimum</i>

Note : Les manifestations ayant bénéficié jusqu'en 2015 d'une subvention inférieure à 2 000 €, sont désormais orientées vers le nouveau dispositif d'Aides à l'Initiative Locale (cf la délibération du Conseil départemental du 12 avril 2016).

Liste des objectifs patrimoniaux / environnementaux

1 - valoriser les patrimoines (naturel, culturel, architectural, gastronomique...) en adoptant une cohérence forte des animations autour de la thématique de la manifestation retenue en proposant des animations (les animations et/ou activités devront être en adéquation avec le thème retenu pour la manifestation, celles qui ne sont pas valorisantes en terme de patrimoine ne sont pas éligibles) ;

2 - adapter les capacités d'accueil aux caractéristiques du site (le site est le support de la manifestation, le site doit être adapté à l'évènement et l'évènement s'adapter au site) ;

3- optimiser l'accès et la circulation sur le site en portant une attention particulière à l'information donnée le long des routes et la signalétique sur le site ;

4 - mettre en place des solutions d'éco-mobilité en facilitant l'usage de transports collectifs et alternatifs (ex : covoiturage, modes de déplacements doux) pour réduire l'impact environnemental de la manifestation ;

5 - respecter et éco-gérer le site (lieu de déroulement de la manifestation) en tenant compte des richesses, contraintes et sensibilités du site prises en compte) :

- réduction et tri des déchets (ex : installation de poubelles, collecte sélective, utilisation de sacs biodégradables, recyclés...),

- nettoyage du site et valorisation des déchets après la manifestation ;

6 - utiliser des équipements économes en énergie et en eau (ex : toilettes sèches, éclairages économes) ;

7 - privilégier au maximum l'achat de produits et d'équipements labellisés durables, équitables ou provenant de filières locales (ex : produits de consommation issus de l'agriculture biologique, produits du commerce équitable, produits éco-labellisés...) ;

8 - mener des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable (sensibiliser les participants et l'équipe d'organisation) ;

9 - adopter une éco-communication (communication dématérialisée, signalétique conçue à partir de matériaux durables, limitation de la consommation de papier, pas de suremballage, utilisation du papier recyclé ou du papier éco-labellisé, impression avec des processus non polluants...).

Liste des objectifs sociaux

10 - rendre les manifestations accessibles au plus grand nombre (accessibilité tarifaire) ;

- 11** - permettre l'accessibilité à tous dans les lieux d'accueil pour les personnes en situation de handicap (moteur, mental, visuel et auditif) ou ayant des incapacités temporaires, sauf contraintes techniques ;
- 12** - proposer un poste d'accueil et d'information aux visiteurs ;
- 13** - installer des équipements et des aménagements d'accueil pour les jeunes enfants ;
- 14** - mener des actions de sensibilisation (valorisation du bénévolat) ;
- 15** - limiter les nuisances sonores lors de la manifestation (repérer les sources de bruit, réduire le niveau acoustique de la musique, mettre en place de solutions de confinement...) ;
- 16** - favoriser la mise en réseau des compétences et des moyens intercommunaux.

Liste des objectifs économiques

Il est demandé aux porteurs de projets de cibler l'offre d'animation au regard de la clientèle actuelle et à venir. Il est donc nécessaire d'évaluer la clientèle potentielle et de faire des choix de cibles. La recherche de retombées économiques locales est essentielle. Pour ce faire, la mise en produit de la manifestation est encouragée.

- 17** - vérifier la faisabilité de la manifestation (évaluation de la clientèle potentielle de la manifestation, cibles de clientèles, adaptation de l'offre de produits et d'animation, choix pertinent de la date...) ;
- 18** - collaborer entre les différents acteurs et prestataires locaux (hôteliers, agences réceptives, restaurateurs, artisans et producteurs locaux) ;
- 19** - mettre en produit la manifestation (combinaison avec d'autres prestations) ;
- 20** - mettre en œuvre un plan de communication.

Il est à noter que l'organisation de salons touristiques, de foires commerciales, ...n'est pas éligible au titre de la politique d'aide aux manifestations touristiques.
--

Modalités diverses

- L'aide est accessible aux communes, aux intercommunalités et aux associations déclarées en préfecture.
- L'engagement obligatoire des communes est requis : les communes sont tenues de participer à l'organisation des manifestations soit financièrement par l'attribution d'une subvention, soit par une aide en fonctionnement logistique (prêt de matériel, mise à disposition de personnel, prêt de salle ...). Ces moyens humains, financiers ou matériels devront être identifiés et valorisés.
- Une association ne peut bénéficier de subventions pour une même action sur deux régimes d'aides différents du Conseil départemental du Nord sauf pour ce qui concerne l'Aide à la Diffusion Culturelle.
- Le dispositif départemental d'aide aux éco-manifestations étant une démarche de progrès reposant sur le principe d'amélioration continue, il est demandé aux organisateurs de la manifestation de dresser le bilan de la manifestation sur les plans patrimoniaux, sociaux et économiques, afin de vérifier si d'une part, les engagements pris ont été respectés et d'autre part, d'identifier les postes sur lesquels les efforts devront être portés pour l'organisation de l'édition suivante.
- Le délai à respecter pour effectuer une demande de subvention est de 3 mois avant la date de la manifestation, sans recours possible.

AIDE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ÉCO-MANIFESTATIONS TOURISTIQUESPrésentation de la manifestationNom : **10^e édition de la Zannekinfeest**

Dates et Lieu : 26 et 27 août 2023

à Rexpoëde

Présentation de l'organisateur

Nom : Association Zannekin

Président : Monsieur Edouard MAILLET

Siège social : Mairie – 4 place de la Mairie
59122 REXPOËDENiveau retenu de l'éco-manifestation : Niveau 2

Montant maximum de l'aide en application des critères : 4 240 €

Descriptif de la manifestation : Cette manifestation imaginée en l'honneur du légendaire Viking Allowyn, devenu Reuze de Dunkerque, s'appuie sur l'histoire viking de la Flandre. Pendant 2 jours le patrimoine flamand est mis à l'honneur : histoire, culture locale, produits régionaux, savoir-faire, musique, animations par le tissu associatif. La programmation est organisée autour d'un axe historique : reconstitutions et conférences mais également festif et ludique : spectacles pour tous, soirée concert, musique traditionnelle, espaces jeux pour les enfants. La manifestation s'anime pendant 2 journées intenses pour les enfants (tours de poney, ateliers enfants "Deviens un guerrier franc", espaces jeux dédiés) et pour tous sur fond d'histoire médiévale : campements viking et franc, An Mille, tirs à l'arc, stands artisanaux, tournoi de Béhourd en partenariat avec la Fédération Française de Béhourd, combat médiéval en armure, banquet avec animation musicale du Trio Den Ouden, Concerts la Belle Etoile (folk rock), la Maisnie Hellequin (musique médiévale bruisante) et des conférences par les historiens Eric Vanneufville et Jacques Messiant sur la Flandre médiévale. Le tout dans un écrin de verdure, le parc du Groenhof, jardin du 19^eme siècle.

Fréquentation : 4 500 visiteurs.Nombre d'objectifs de développement durable : 10 objectifs satisfaits sur 8 objectifs à atteindre

- Objectifs patrimoniaux / environnementaux :

- Valorisation du patrimoine culturel flamand, le Jardin de Rexpoëde est l'un des derniers grands jardins du XIX^eme siècle,
- Valorisation de la musique traditionnelle,
- Valorisation du Béhourd avec la Fédération Française de Béhourd
- Mise en place d'une mobilité piétonne. Liaison entre les sites par le marché du terroir. Agrandissement de la manifestation vers l'église du village.

- Objectifs sociaux :

- Accès gratuit la journée pour les animations, les stands, le marché médiéval, entrée balk folk et concert gratuits pour les enfants,
- Forte implication et valorisation des bénévoles, présence d'un bénévole francophone et néerlandophone pour les renseignements à l'accueil,
- Mise en place d'emplacements de stationnement pour les personnes à mobilité réduite aux abords de la fête.
- Installation d'un parc de jeux pour les petits enfants sous la surveillance d'un bénévole et des parents.

- Objectifs économiques :

- Collaboration entre les différents acteurs et prestataires locaux (restaurateurs, producteurs, hôteliers...),
- Mise en œuvre d'un plan de communication, publicité sur les réseaux sociaux, développement des vidéos web, impressions de banderole pour routes.

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Communication (presse, affichage, site internet, etc..)	4 015,00 €		
Achat matières et fournitures	15 150,00 €		
Location de matériel	11 392,80 €	Subvention Commune	6 000,00 €
Prestations de services	28 176,00 €	Région Hauts-de-France en fête	5 000,00 €
Assurances	46,20 €	Entrées	7 000,00 €
		Vente de marchandises, produits finis, prestations de service	21 780,00 €
		Mécénat Entreprises/Privés	10 000,00 €
		Fond propre Zannekin	4 000,00 €
		DÉPARTEMENT DU NORD	
		8,51%	5 000,00 €
TOTAL :	58 780,00 €	TOTAL :	58 780,00 €

RAPPEL DES AIDES ANTERIEUREMENT OBTENUES : 400 € au titre des AIL en 2015, et 200 € au titre de la médiathèque départementale pour le concert Bal Folk en 2016, 2 000 € en 2017, 2000 € en 2019 et 2020, 2500 € en 2022 au titre de la politique éco-manifestation touristique.

BILAN FINANCIER DE L'EDITION PRECEDENTE (2022)

	Prévisionnel	Bilan
- Dépenses :	42 400 €	49 426 €
- Recettes :	42 400 €	55 458 €
- Subvention attribuée par le Département		2 500 €

**COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 18 décembre 2023**

OBJET : Attribution d'une subvention au titre des éco-manifestations touristiques

Par délibération du Conseil général des 17, 18 et 19 décembre 2012 (DPAE/2012/1433), le Département a fait évoluer sa politique d'aide aux manifestations touristiques en s'appuyant sur la mise en œuvre d'un concept d'éco-manifestation (ou manifestation durable) en proposant aux organisateurs de manifestations d'inscrire leurs événements dans une démarche de progrès, principalement orientée vers les 3 axes du développement touristique durable : le patrimoine (l'environnement), l'économique et le social.

Les critères d'intervention et les principales modalités financières en faveur des éco-manifestations touristiques sont présentés en annexe n° 1. L'application d'un nombre minimum d'objectifs est requise dans le cadre d'une demande de subvention et l'aide est calculée en fonction du niveau et de l'importance de la manifestation. Afin de qualifier l'offre en matière de manifestations et de développer des événements identitaires, les manifestations touristiques pouvant bénéficier de l'aide départementale doivent être porteuses d'une thématique valorisant un patrimoine naturel, culturel, architectural, local... ; c'est avant tout l'inscription de la manifestation touristique dans une démarche de progrès, c'est-à-dire la prise en compte d'une année sur l'autre des objectifs de développement durable, qui conditionne le soutien départemental.

L'association Zannekin sollicite une subvention pour l'organisation de la Zannekinfeest, qui a eu lieu les 26 et 27 août 2023 à Rexpoëde, dont les principales caractéristiques, qui répondent aux critères d'intervention, figurent en annexe n° 2 (montant attribué en 2022 : 2 500 €).

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer à l'association Zannekin une subvention départementale de 2 500 €, pour l'organisation de la Zannekinfeest, des 26 et 27 août 2023 à Rexpoëde ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2023.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23002OP001	23002E15	40 000,00	34 127,00	2 500,00

Sébastien SEGUIN
Vice-Président